



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**APPEL À PROJETS « TRANSPORTS COLLECTIFS EN SITE PROPRE
ET PÔLES D'ÉCHANGES MULTIMODAUX » HORS ÎLE-DE-FRANCE
DU 15 DÉCEMBRE 2020**

RÉUNION DU 13 JANVIER 2021 AVEC LE GART ET LES AOM

Principales caractéristiques de l'appel à projets

Dotation de l'État (via l'AFITF) : 450 M€

Contenu : volet TCSP + volet PEM (la nouveauté)

Taux de subvention de État des projets retenus : variable selon l'intérêt du projet + bonus éventuels ; plafond du montant de subvention à 40 M€

Éléments de calendrier : lancement 15 décembre 2020, rendu des dossiers d'ici fin avril 2021, résultats vers septembre 2021 ; les travaux doivent démarrer avant fin 2025

Détails sur le volet TCSP (1/2)

Types de projets éligibles (création / extension) :

- **TCSP** : métro, tramway/tram-train (hors RFN), BHNS/CHNS, câble urbain
- **assimilé à du TCSP** : fluvio-maritime urbain, ligne forte de bus de type chronobus, voie réservée en entrée d'agglomération

Porteurs de projets : **AOM/AOMR + gestionnaire de voirie pour les projets de « voie réservée »**

Stade d'avancement du projet : **travaux non démarrés au 15 décembre 2020**

Périmètre de dépense éligible : **infrastructures (+ études pour les AOM de moins de 100 000 hab.) ; il est appliqué un plafond kilométrique selon le mode**

Détails sur le volet TCSP (2/2)

Calcul de la subvention pour les projets retenus : taux de subvention variable en fonction de l'intérêt du projet, appliqué à la dépense éligible

Cumul possible avec une autre subvention État : non sur le même périmètre (hormis les crédits régionalisés du plan France Relance)

Possibilité de bonus de subvention : candidatures à faire pour les projets exemplaires parmi les quatre thématiques identifiées : desserte quartiers politique de la ville, amélioration qualité de l'air dans les ZFE-m, véhicules routiers zéro émission, mise en œuvre d'une politique transport/urbanisme

Détails sur le volet PEM

Type de projet éligible : **PEM accueillant au moins un TC non urbain**

Porteurs de projets : **collectivités, avec un seul chef de file par PEM**

Stade d'avancement du projet : **travaux non démarrés au 15 décembre 2020**

Périmètre de dépense éligible : **infrastructures hors ferroviaire et stationnement VP payant ; plafonnement de la dépense éligible à 10 M€**

Calcul de la subvention pour les projets retenus : **taux de subvention variable**

Cumul possible avec une autre subvention État : **non sur le même périmètre**

Bonus de subvention : **pour les PEM situés dans les com^{tés} de communes**